



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**

**Prévention et actions en Nouvelle-Aquitaine (PREVA'NA) 2024-2028**

***« Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de  
bonne santé »***

## I - CONTEXTE ET ENJEUX REGIONAUX

La santé est une préoccupation majeure pour toutes et tous mais, au-delà de l'accès aux soins et de l'absence de maladie, elle doit être appréhendée plus largement comme « un état complet de bien-être physique, mental et social » (OMS). La santé des individus et des populations est influencée par les caractéristiques biologiques et les comportements individuels des individus et des groupes (alimentation et nutrition, consommation de substances psychoactives), ces derniers étant influencés par la structure sociale et économique de nos sociétés. Elle est également largement influencée par leur environnement physique ainsi que social (éducation, réseaux et soutien social, culture) et économique (revenus, emploi, organisation du territoire, transports).

Si la Région n'est pas juridiquement compétente en matière de soins et d'accompagnements Médico-sociaux, une responsabilité qui relève de l'Etat via les agences régionales de santé, elle peut largement contribuer à améliorer la santé de sa population en intervenant grâce à d'autres leviers. A travers la **Feuille de route santé 2023-2028**, elle souhaite ainsi s'engager notamment à agir sur les déterminants de santé par la création d'environnements favorables à la santé, par la promotion d'une bonne santé et la prévention, en proposant des actions sur les comportements individuels et collectifs, et par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs de secteurs différents, bien au-delà du secteur des soins.

A travers l'**objectif 2 « Affirmer une ambition de promotion de la santé et de prévention : miser sur l'activité physique »** de la **priorité 3 « Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de bonne santé »**, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite plus particulièrement promouvoir l'activité physique et agir sur certains déterminants de santé en s'adressant prioritairement aux publics jeunes relevant de son champ de compétences (lycéens, apprentis, jeunes accueillis en mission locale).

La Région compte 825 000 jeunes de 12 à 24 ans dont :

- 34 % des 18-34 ans sont en situation de surpoids ou d'obésité ;
- 37% des enfants de 6 à 10 ans et 73% des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique par jour ;
- Seuls 19,3% des garçons et 26,6% des filles de 6-17 ans passent moins de 2 heures par jour devant un écran, suivant ainsi les recommandations nationales en vigueur.

L'activité physique et la lutte contre la sédentarité constitue une priorité inscrite dans la Stratégie Nationale Sport-Santé et le Plan National Nutrition Santé. En région, les actions concernant la promotion de l'activité physique se déclinent au travers de la Feuille de route régionale en matière de santé 2023-2028 et du Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**La Région dans le cadre d'un pilotage inter-directions** (Services santé, sport et éducation) a souhaité déployer le **programme régional « Tu bouges t'es bien ! »** afin de promouvoir l'activité physique pour les publics suivants : **les lycéens, les apprentis et les jeunes suivis en mission locale**. Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Rectorats, l'ARS et la DRAJES travaillent en partenariat pour le déploiement d'actions de promotion de l'activité physique, **véritable levier pour agir sur tous les déterminants de santé** et ce, à destination des jeunes néo-aquitains (lycéens, apprentis, jeunes accueillis en mission locale).

### Qu'est-ce que l'inactivité physique ? Qu'est-ce que la sédentarité ?

L'activité physique inclut l'ensemble des activités qui peuvent être pratiquées dans des contextes différents de la vie quotidienne – l'activité physique au travail, pendant les déplacements, à la maison, l'activité physique de loisir. **L'inactivité physique** elle, est définie comme un niveau insuffisant d'activité physique d'intensité modérée à élevée, c'est-à-dire un niveau inférieur à un seuil d'activité physique recommandé.

**La sédentarité** est définie par une situation d'éveil caractérisée par une faible dépense énergétique, elle correspond au temps passé en position assise ou allongée dans la journée, hors temps de sommeil, que ce soit sur le lieu de travail ou en milieu scolaire, lors des déplacements en transports motorisés. De ce fait elle est à différencier de l'inactivité physique. Pour estimer la sédentarité, l'indicateur le plus utilisé dans les études est le temps passé assis devant un écran, même s'il ne représente qu'une part du temps réel de sédentarité. Les enfants et les adolescents (de 3 et 17 ans) passent plus de deux heures quotidiennes face à un écran. Les données nationales sur la pratique d'activité physique et la sédentarité des enfants et des jeunes sont alarmantes.

**Que pouvons-nous faire pour diminuer la sédentarité ?** Il s'agira de s'appuyer sur les leviers suivants : **la solidarité, le collectif et le plaisir pour mettre en place des actions durables pour les jeunes.**

## **II – L'AMI PREVA'NA 2024-2028 : UNE GRANDE PRIORITE L'ACTIVITE PHYSIQUE**

L'activité physique et sportive régulière est un déterminant majeur de l'état de santé à tous les âges de la vie. Il est aujourd'hui établi « qu'une pratique régulière d'activité physique agit favorablement sur plusieurs aspects de la santé physique et biologique et a aussi un effet bénéfique sur les plans psychologique et social ».

Une pratique régulière d'activité physique participe au développement et à une croissance harmonieuse des jeunes ; a des effets favorables sur la santé mentale (réduction du stress, de l'anxiété et de la dépression) ; limite le risque de prise de poids excessive et participe au contrôle du poids. Celle-ci améliore donc le bien-être émotionnel perçu, l'estime de soi et de ses compétences ainsi que la qualité de vie. Elle réduit le risque des principales pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, hypertension artérielle, dyslipidémies, cancer du côlon...) et prévient l'ostéoporose, notamment chez les femmes (*source : Rapport INPES « Promouvoir l'activité physique des jeunes »*). Un minimum de 60 minutes par jour d'activité physique est souhaitable (recommandation de l'OMS), sous forme d'activités de la vie quotidienne (marche, escaliers, vélo), d'éducation physique, de sport ou de jeux.

C'est pourquoi la Région Nouvelle-Aquitaine a pour ambition de faire de l'activité physique un axe prioritaire de sa politique de santé publique **via l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) PREVA'NA** et de se focaliser sur ses compétences, en ciblant plus précisément les jeunes. La région entend également **déployer le programme régional « Tu bouges t'es bien ! »** en partenariat étroit avec les Rectorats, l'ARS et la DRAJES.

**Suite à l'évaluation, les actions seront labellisées « Tu bouges t'es bien ! »** et pourront être essaimées sur d'autres établissements de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'AMI PREVA'NA se décline en deux priorités :

- **Priorité 1** : Développer des actions structurantes et innovantes en matière de prévention et de promotion de la santé misant sur l'activité physique.
- **Priorité 2** : « **Tu bouges t'es bien !** » : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité.

### III – Priorité 1 : « Développer des actions structurantes et innovantes en matière de prévention et de promotion de la santé misant sur l'activité physique »

Cette priorité se décline en deux objectifs :

- **Objectif 1 : Soutenir des structures régionales et des opérateurs professionnels identifiés comme chefs de file dans la mise en place d'actions préventives structurantes sur les enjeux de l'activité physique des jeunes.**
- **Objectif 2 : Favoriser l'émergence de projets structurants locaux innovants portés par des collectivités locales et/ou des acteurs locaux de prévention, reflétant des problématiques territoriales spécifiques et s'adressant directement aux jeunes.**

Les thématiques à traiter obligatoirement en lien avec l'activité physique sont les suivantes :

- Développement des compétences générales et psychosociales permettant aux jeunes d'être mieux responsabilisés sur leur santé (estime de soi, relation aux autres, etc.),
- Démarche « d'aller vers » en ciblant prioritairement les territoires ruraux (ZRR) et les quartiers politique de la ville,
- Santé mentale,
- Prévention des pathologies chroniques et de l'obésité,
- Prévention des addictions,
- Éducation par les pairs,
- Action sur les environnements et le cadre de vie.

**Les projets proposés devront obligatoirement :**

- **Répondre à au moins un de ces des deux objectifs.**
- **Cibler les jeunes et notamment les Lycéens, les apprentis et les jeunes suivis en Mission Locale dans leur milieu de vie, leur entourage et/ou leur environnement.**
- **Promouvoir des partenariats locaux et une démarche « d'aller-vers ».**
- **Associer les jeunes, les parents et l'ensemble de la communauté éducative.**
- **S'inscrire prioritairement dans une démarche de coordination territoriale** avec les Contrats locaux de santé (CLS), ou bien les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).
- **Mettre en place un volet évaluatif** tout au long du projet (questionnaire simple au début et à la fin, ou bien des fiches d'évaluation de pratique par exemple).

### IV – Priorité 2 : « Tu bouges t'es bien ! : Faciliter l'accès des jeunes à l'activité physique, en ciblant les plus éloignés de la pratique afin de diminuer leur sédentarité »

Il s'agit de mettre en place sur les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine des actions de promotion de l'activité physique et de limitation de la sédentarité chez les jeunes. **L'objectif général du programme régional « Tu bouges t'es bien ! » est d'augmenter la pratique d'activité physique des jeunes (16-25 ans) et de diminuer leur sédentarité.**

Les trois grands objectifs stratégiques partagés du programme régional « Tu bouges t'es bien ! » sont les suivants :

- **Objectif stratégique 1** : Aller chercher les jeunes les plus éloignés de la pratique d'activité physique (difficultés d'accès aux infrastructures et aux activités) en les plaçant au centre de l'objectif de renforcement de l'activité physique ;
- **Objectif stratégique 2** : Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région exemplaire autour de la promotion de l'activité physique des jeunes par une action sur les jeunes, les communautés et les environnements ;
- **Objectif stratégique 3** : Mobiliser les acteurs et développer une culture partagée et des démarches collaboratives pour la promotion de l'activité physique.

De manière opérationnelle, les actions de promotion de l'activité physique proposées doivent permettre de :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en matière de promotion de l'activité physique et « d'aller vers » ;
- améliorer la qualité de vie des publics cibles en réduisant leur niveau de sédentarité.

Les projets proposés devront répondre obligatoirement à au moins un des deux objectifs suivants :

- **Objectif 1 : Faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une région exemplaire en matière de promotion de l'activité physique.**
- **Objectif 2 : Mobiliser les acteurs et développer une culture partagée et des démarches collaboratives pour la promotion de l'activité physique en Nouvelle-Aquitaine.**

**Objectif 1 : Faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une région exemplaire en matière de promotion de l'activité physique**

Le projet proposé devra permettre soit de :

#### **Axe 1 : Agir sur les comportements des jeunes**

- **Changer les attitudes et les motivations des jeunes vis-à-vis de l'activité physique**, en :
  - **Proposant des actions de sensibilisation** au sein des Lycées, des missions locales et des CFA et ce autour d'une gouvernance et d'un pilotage partagé (impliquer les jeunes dans une démarche de pair-aidance, les parents, les référents jeunesse des lycées...).
  - **Mettant en place des actions innovantes permettant l'accès à de nouvelles activités attrayantes**, variées et conviviales mettant l'accent par exemple sur l'innovation par le numérique afin de promouvoir l'activité physique pour les jeunes les plus sédentaires.
- **Proposer des actions agissant sur des leviers d'engagement et de motivation** afin d'atteindre les habitudes de vie tels que :
  - Les défis par exemple,
  - Les parcours activité physique,
  - Les parcours du cœur scolaire.
- **Proposer des actions de sensibilisation à destination de l'entourage** (parents, enseignants, éducateurs, animateurs...) afin qu'il valorise l'activité physique et encourage les jeunes à augmenter leur niveau de pratique.

- **Proposer des actions afin de promouvoir les mobilités actives** : pour les déplacements quotidiens (le vélo, le roller ou la marche à pied), modes de déplacement qui utilisent la seule énergie humaine. Ces actions doivent être portées plutôt à l'échelle intercommunale dans une démarche de coordination des acteurs.
- **Soutenir des actions de pair-aidance » et d'initiative jeunes** en s'appuyant :
  - Sur les réseaux des **référénts jeunesses** dans les lycées,
  - Sur les **Conseils de Vie Lycéenne** (CVL),
  - Sur un **réseau de référénts jeunes** :
    - Dans les Missions Locales en lien avec l'Association Régionale des Missions Locales (ARML),
    - Dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

#### **Axe 2 : Soutenir des actions permettant d'adapter l'environnement pour faciliter le mouvement :**

- **Proposer des actions concernant les conditions environnementales** (physiques, urbanistiques, organisationnelles, institutionnelles) **qui favorisent l'activité physique** pendant le temps scolaire et en dehors (temps péri ou extra-scolaire), pendant les loisirs et dans la vie quotidienne, afin que les jeunes puissent mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises (équipements adaptés au sein des établissements ou dans les rues par exemple).
- **Proposer des actions permettant d'intégrer la dimension de promotion de l'activité physique dans les politiques d'aménagement urbain** en faisant le lien avec les Contrats locaux de mobilité, le Plan régional Vélo et des stratégies de développement des transports scolaires et le Plan Régional Santé Environnement (PRSE).
- **Mettre en place des actions de promotion de l'activité physique des jeunes dans le cadre des Contrats de territoire** et le volet santé de ces derniers.

#### **Objectif 2 : Mobiliser les acteurs et développer une culture partagée et des démarches collaboratives pour la promotion de l'activité physique en Nouvelle-Aquitaine**

#### **Axe 1 : Mettre en place des Temps d'Échanges de Pratiques (TEP) régionaux en visioconférence entre les acteurs bénéficiaires de l'AMI pour partager les résultats et les fiches pratiques.**

#### **Axe 2 : Proposer des formations-actions à destination des acteurs engagés dans le programme « Tu bouges t'es bien ! ».**

#### **Axe 3 : Organiser une conférence régionale annuelle « Tu bouges, t'es bien ! » :**

- Valoriser les expérimentations et capitaliser pour essaimer les bonnes pratiques concernant la promotion de l'activité physique auprès des jeunes sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.
- Associer les réseaux ou groupes d'acteurs à l'échelle locale (parents d'élèves, intervenants de l'Education nationale, des missions locales, du secteur de l'apprentissage, réseau associatif, EPCI, Contrat Local de Santé CLS...).

## V - LES CRITERES DE RECEVABILITE ET DE SELECTION

### 5-1 - Projets et activités éligibles

#### 5-1-1- Les projets éligibles

Pour pouvoir être retenu, le projet proposé devra répondre aux conditions suivantes :

- **Être cohérent** par rapport aux objectifs du présent AMI.
- **Privilégier les interventions ciblant plusieurs acteurs** : jeunes, familles, intervenants à plusieurs niveaux de l'action (lycée, mission locale, CFA, collectivités) sans les mettre en concurrence.
- **Inscrire les actions dans une approche pluri-partenaire** gage de réussite du projet en mobilisant au moins 2 structures partenaires sur le territoire (établissement scolaire, collectivité locale, Mission locale, CFA, association sportive, urbaniste, société de transport, entreprise...).
- **Inscrire ces actions dans un cadre pluriannuel** (durant au moins 2 ans).

Les projets proposés devront obligatoirement :

- **Cibler les jeunes et notamment les lycéens, les apprentis et les jeunes suivis en Mission Locale dans leur milieu de vie, leur entourage et/ou leur environnement.**
- **Proposer des actions adaptées, c'est-à-dire stimulantes, amusantes basées sur la notion de plaisir, de collectif et de solidarité.**
- Mettre en place des actions concernant l'activité physique où les jeunes ont « droit au chapitre » dans **une logique d'empowerment** (choix, autonomie dans les pratiques, etc.).
- **Privilégier des projets non compétitifs.**
- **Proposer une fiche de pratiques coordonnées** permettant la reproduction et/ou l'essaimage des actions sur d'autres territoires de la région.
- **Mettre en place un volet évaluatif** tout au long du projet (questionnaire simple au début et à la fin, ou bien des fiches d'évaluation de pratique par exemple).

L'intégration des éléments complémentaires suivants seront appréciés :

- la mobilisation préalable des acteurs pour le développement de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité des jeunes (dans une démarche territoriale) dans le cadre par exemple d'un CLS, d'une CPTS.
- le déploiement de projet sur des territoires prioritaires : territoires ruraux, territoires politique de ville.

#### 5-1-2- Les activités éligibles

- Etudes de faisabilité, Assistance à maîtrise d'Ouvrage (AMO).
- Démarches innovantes en matière de mise en œuvre d'activité physique à destination des jeunes.
- Evaluation, activité de recherche actions et formations-actions non diplômantes.
- Actions structurantes au niveau régional en matière de prévention concernant les thématiques prioritaires suivantes : promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité des jeunes, santé mentale, prévention des addictions.

## **5 -2 - Projets inéligibles**

Ne sont pas éligibles à l'aide régionale :

- Les demandes concernant la formation professionnelle initiale et continue diplômante.
- Les projets portant sur l'accompagnement individuel ou collectif autour d'une pathologie donnée.
- Les actions d'information : telles que les Forums, les cours théoriques, les sensibilisations pures.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Non-respect des modalités de dépôt : dates limites, complétude du dossier (**cf. dossier de demande de subvention en annexe**) et dépôt par voie électronique.
- Projets ne répondant pas aux priorités de la feuille de route santé 2023-2028 de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Carences méthodologiques majeures (éléments d'information insuffisants, budget incohérent, ...) et projet d'intention non réaliste.
- Projets de promotion/publicité d'un organisme ou d'une structure.
- Consultations individuelles de santé ou prise en charge de frais de santé (psychologiques, diététiciens,).
- Non gratuité pour les bénéficiaires ou les structures bénéficiaires du projet.

## **VI - LES BENEFICIAIRES**

Les candidats peuvent être les structures suivantes, implantées dans le territoire régional :

- Les établissements scolaires et notamment les lycées publics et privés, les lycées professionnels et les lycées agricoles.
- L'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et les missions locales.
- Les CFA.
- Les Maisons Familiales et Rurales.
- Etablissements de santé publics et privés.
- Les Associations.
- Les Collectivités.

**Les Organismes de formation ne sont pas concernés.**

**1 seul projet éligible par structure.**

## **VII- MODALITES D'INTERVENTION**

### **7-1- Les coûts éligibles**

Dans le cadre du projet proposé, les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Fournitures indispensables à la réalisation du projet (sauf articles considérés comme valeurs immobilisées tels que téléviseurs, caméscopes, ordinateurs...).
- Frais relatifs aux personnels de la structure mobilisés spécifiquement sur le projet (**sans excéder les 55%. Aucune révision des plans de financement ne sera possible après le dépôt de dossier**).
- **Les frais généraux seront plafonnés à 20% des frais de personnel.**

- Rémunération d'intervenants extérieurs.
- Opérations de valorisation du projet : frais de communication et d'impression.

**Les frais de formation et les frais de mission en France ou à l'étranger ne sont pas éligibles s'ils ne sont pas indispensables à la réalisation directe de l'action.**

Les dossiers sont recevables dans la limite des crédits ouverts.

**L'aide octroyée par la Région n'est pas forfaitaire mais proportionnelle aux dépenses réalisées. Si celles-ci sont inférieures aux dépenses prévisionnelles, l'aide sera donc calculée au prorata.**

### **7-2- La durée de l'aide au projet**

**L'aide est mobilisable sur 2 ans.**

### **7-3- Le taux d'aide**

La Région interviendra sur les dépenses éligibles pendant 2 ans maximum à hauteur de :

- **Priorité 1** :
  - **30% maximum pour les projets à dimension régionale.**
  - **20% maximum pour des projets structurants locaux.**
- **Priorité 2** :
  - **60% maximum pour les projets situés dans les territoires les plus éloignés dans une démarche « d'aller vers ».**

## **VIII - MODALITES DE CANDIDATURE**

### **8-1 - Demande d'aide**

**La date de réception par la Région de la lettre d'intention ainsi que du dossier doit être antérieure à la date de démarrage de l'opération. Toutes les dépenses antérieures à la lettre d'intention ne pourront pas être prises en compte.**

Le porteur de projet doit compléter le présent dossier et le transmettre à l'attention du Président du Conseil Régional par voie numérique à l'adresse mail suivante : [contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr) en y joignant les pièces demandées (cf. dossier de demande de subvention en annexe).

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Le dossier doit être signé et envoyé par le représentant légal de la structure.

A la réception du dossier de demande complet, le porteur de projet reçoit un accusé de réception par mail puis son dossier AMI PREVA'NA est instruit.

Des pièces complémentaires pourront être demandées dans le cadre de l'instruction du dossier et tout au long de l'accompagnement.

## **8-2 - Décision d'octroi de l'aide**

A réception des projets, en amont du Comité d'experts, **une phase d'échanges et de dialogue de projet sera organisée avec les Services santé et sport et ce, à la demande du porteur de projets.**

**Un Comité d'Experts (composé de médecins et de chercheurs)** se réunira pour examiner de manière pluridisciplinaire les projets et rendre un avis d'experts afin de choisir les plus efficaces au regard de l'état de l'art en matière de prévention.

**La décision finale appartient aux élus du Conseil Régional qui délibèrent en Commission Permanente.** Les décisions finales sont notifiées par courrier.

**L'octroi ou non d'une aide publique reste un pouvoir discrétionnaire de la collectivité territoriale. En aucun cas, le dépôt d'un dossier ne vaut accord ni même promesse de subvention.**

## **IX – ECHEANCES**

**Ouverture de l'AMI du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2027.**

Un accompagnement et une instruction des projets en continu seront réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- La demande est à présenter uniquement sur le **formulaire intitulé « Appel à manifestation d'intérêt PREVA'NA 2024-2028 ».**
- Chaque dossier reçu fera l'objet d'un accusé réception par mail.

Le cahier des charges et le formulaire de candidature sont disponibles sur le site dans la rubrique du guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine.

## **X – SUIVI-CONTROLE**

Le dossier déposé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt PREVA'NA devra comporter une partie évaluation avec des indicateurs de processus et de résultats : par exemple le nombre de jeunes touchés par l'action et l'évaluation de leur satisfaction.

L'utilisation de l'aide octroyée fera l'objet d'un contrôle portant sur la réalisation effective des opérations et le respect des engagements du bénéficiaire.

## **XI – CONTACTS**

Claire LAGARDE

05-87-21-20-03

06-14-22-46-46

Cheffe de Projet Prévention, accès aux soins, Service santé

[claire.lagarde@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:claire.lagarde@nouvelle-aquitaine.fr)

[contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr)

Stéphanie TORSET

05-49-55-76-42

Gestionnaire administrative et financière, Service santé

[contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr)

## **Glossaire d'Accompagnement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt PREVA'NA** **2024-2028**

### **⇒ Compétences psychosociales**

« Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. Les compétences psychosociales ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé dans son sens le plus large, en termes de bien-être physique, mental et social. Plus particulièrement quand les problèmes de santé sont liés à un comportement, et quand le comportement est lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie, l'amélioration de la compétence psychosociale pourrait être un élément important dans la promotion de la santé et du bien-être, puisque les comportements sont de plus en plus impliqués dans l'origine des problèmes de santé. » O.M.S., 1993.

Ces compétences sont au nombre de dix et présentées par deux :

- savoir résoudre les problèmes, savoir prendre des décisions ;
- avoir une pensée créative, avoir une pensée critique ;
- savoir communiquer efficacement, être habile dans ses relations interpersonnelles ;
- avoir conscience de soi, avoir de l'empathie pour les autres ;
- savoir gérer son stress, savoir gérer ses émotions.

### **⇒ Le Contrat Local de Santé (CLS)**

C'est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

### **⇒ Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)**

Elles constituent un dispositif souple à la main des professionnels qui veulent travailler ensemble pour répondre aux besoins de santé spécifiques d'un bassin de population. Constituées à l'initiative des « professionnels de santé », ces CPTS ont vocation à rassembler les « acteurs de santé » de leur territoire. Elles se composent de professionnels des soins du premier et/ou du second recours mais aussi hospitaliers, médico-sociaux et sociaux d'un même territoire. Ainsi, elles contribuent à une meilleure coordination de ces professionnels ainsi qu'à la structuration des parcours de santé des usagers, patients et résidents.

### **⇒ Donnée épidémiologique :**

L'épidémiologie est une discipline scientifique (logos) dont l'objet est l'étude de la fréquence des problèmes de santé au sein des populations humaines, et de leurs causes. Le champ de l'épidémiologie s'est progressivement étendu dans deux directions :

- Les affections prises en compte : maladies infectieuses, affections chroniques, accidents ;
- Les facteurs en cause dans les affections : les comportements en général (consommation d'alcool, tabac, drogues, nutrition), les conditions de travail, les facteurs environnementaux, les facteurs génétiques, les actions de soins préventives et curatives.

### ⇒ **Empowerment**

L'empowerment désigne la capacité des gens de mieux comprendre et de mieux contrôler les forces personnelles, sociales, économiques et politiques qui déterminent la qualité de vie, dans le but d'agir pour améliorer celle-ci.

Le concept d'empowerment se définit comme une construction à plusieurs dimensions : individuelle ou psychologique, communautaire, organisationnel.

### ⇒ **Estime de soi**

L'estime de soi est une attitude intérieure qui consiste à se dire qu'on a de la valeur, qu'on est unique et important. C'est se connaître et s'aimer comme on est avec ses qualités et ses limites. C'est s'apprécier et s'accepter comme on est.

### ⇒ **Inégalités sociales :**

« Une inégalité sociale est le résultat d'une distribution inégale entre les membres d'une société, des ressources de cette société, due aux structures mêmes de cette société. Elle fait naître un sentiment d'injustice au sein de ses membres. »

### ⇒ **Prévention**

« La prévention est traditionnellement l'ensemble des mesures visant à éviter ou à réduire le nombre et la gravité des maladies ou des accidents. »

### ⇒ **Prévention primaire**

« Ce sont toutes les actions qui visent à diminuer l'incidence d'une maladie ou d'un accident dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de nouveaux cas (ex. : vaccinations, législation, éducation pour la santé...) »

*Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Santé des enfants et des adolescents : propositions pour la préserver.*

### ⇒ **Prévention secondaire**

« Elle comprend tous les actes destinés à diminuer la prévalence d'une maladie ou d'un problème dans une population. Elle englobe donc la détection précoce de la maladie voire même des cas asymptomatiques ou le dépistage et les mesures curatives. »

### ⇒ **Prévention tertiaire**

« Elle tente de diminuer la prévalence des handicaps, des séquelles ou des récives dans une population. Elle prend donc en compte les actions du domaine de la réadaptation, de l'intégration et de l'insertion scolaire, professionnelle et sociale. »

### ⇒ **Promotion de la santé**

« La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci (...) La promotion de la santé exige l'action concertée de tous les intervenants : les gouvernements, le secteur de la santé et les domaines sociaux et économiques connexes, les organismes bénévoles, les autorités régionales et locales, l'industrie et les médias. Les gens de tous milieux interviennent en tant qu'individus, familles et communautés.

Les groupements professionnels et sociaux tout comme les personnels de santé, sont particulièrement responsables de la médiation entre les intérêts divergents, en faveur de la santé. »

*Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.*

*Vers une nouvelle santé publique : une conférence internationale pour la promotion de la santé.*

*Ottawa : OMS, Association canadienne de santé publique, 1986.*

#### ⇒ **Santé communautaire**

La santé communautaire a pour principales caractéristiques :

- Une base collective (un ensemble d'habitants, un groupe, réunis pour un problème, une situation ou un objectif commun) pour une action ou des actions à construire
- Un repérage collectif des problèmes des besoins, et des ressources (le diagnostic communautaire)
- La participation ouverte à tous les acteurs concernés : usagers, spécialistes, professionnels (des champs les plus divers), administrations, politiques... ce qui signifie :

- L'implication de la population (dans l'identification de ce qui fait problème, pour mobiliser ses capacités, pour sa participation à l'ensemble du processus),
- Le décloisonnement professionnel, transdisciplinarité, pluridisciplinarité,
- Le décloisonnement institutionnel (intersectorialité),
- Le partenariat,
- Le partage de savoirs et de pouvoirs.

#### ⇒ **Santé globale**

« C'est la santé de l'être humain vivant en société, avec ses composantes physiques, psychiques et sociales, tenant compte des implications que peuvent avoir sur sa santé, son histoire personnelle et les différentes dimensions sociale, psychologique, économique, juridique et culturelle de ses conditions de vie et de son mode de vie. »